

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20 »

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à		Départs de		Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.													
CAHORS		CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		BERGERAC		BORDEAUX		PÉRIGUEUX		PARIS	
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.	5 h. 1 ^m soir.	12 h. 38 ^m matin.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.	10 h. 47 ^m soir.	5 h. 1 ^m soir.	11 h. 7 ^m »	4 h. 39 ^m matin.	2 h. 30 ^m soir.
10 h. 47 ^m »	12 h. 55 ^m »	2 h. 37 ^m »	3 h. 52 ^m »	4 h. 18 ^m »	5 h. 17 ^m »	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m »	4 h. 39 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	—	4 h. 44 ^m matin.	—	—	—	—	—

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 8 h. 15^m matin.

SOUSCRIPTION NATIONALE

Organisée par le Conseil municipal de Cahors

POUR L'ÉRECTION D'UN MONUMENT

LÉON GAMBETTA

CAHORS

On souscrit au bureau du Journal.

STATUE DE LÉON GAMBETTA

Un sculpteur bien connu vient d'exécuter, pour la maison d'objets d'art David, de Paris, une statuette de Gambetta, de 60 cent. de hauteur, qui est un véritable chef d'œuvre comme vérité, expression, énergie de la pose et comme fini.

Nous en avons reçu un beau spécimen que nous avons exposé dans nos bureaux.

Nous engageons vivement les amis de l'illustre et regretté compatriote, en même temps que les amis de l'art, à venir voir cette belle œuvre, digne de l'artiste M. Gaudet, et du sujet qu'il a si magistralement traité.

Prix : 30 fr. au bureau du Journal.

Cahors, le 13 Mars

Manifestation anarchiste

Paris 11 mars

Aux alentours de l'Hôtel-de-Ville, des milliers d'ouvriers endimanchés et un grand nombre de curieux stationnent.

Les abords de la place et le Palais municipal, sont gardés par des escouades de gardiens de la paix.

Des gardes municipaux à cheval sont placés à l'entrée de toutes les rues adjacentes et refoulent toutes les personnes qui se présentent.

La rue du Temple particulièrement est encombrée. Les cavaliers ont grand-peine à exécuter la consigne. Ils sont interpellés par quelques ouvriers qui leur disent : « Vous n'êtes donc pas des frères ? »

— Oui, répondent les gardes, nous sommes des frères ; mais circulez ! circulez ! »

Des individus vendent les livraisons d'un ouvrage intitulé : *Drames des prolétaires* ; ils sont conduits au poste.

La foule tente, vers une heure moins un quart, de se rassembler depuis la rue des Deux-Portes jusqu'à la place de l'Hôtel-de-Ville. Un officier de paix fait dissiper les groupes. Deux arrestations sont opérées.

Les rassemblements se forment au pont d'Arcole à une heure et quart. On les disperse.

A une heure et demie, la garde de Paris monte à cheval et s'apprête à sortir de l'Hôtel-de-Ville.

La foule devient énorme sur les quais et dans la rue de Rivoli.

A deux heures, la cavalerie sort et fait évacuer la place.

La foule devient plus considérable sur la chaussée de la rue de Rivoli qui est envahie. La

moitié des boutiques se ferment.

Deux nouvelles arrestations sont faites.

A deux heures et demie, la foule qui envahit les quartiers avoisinant l'Hôtel-de-Ville peut-être évaluée à plus de 20,000 personnes, et va en augmentant de minute en minute.

Les tramways et les voitures ne circulent que très difficilement.

Un groupe de citoyens mal vêtus crient deux fois : « Du pain ! du pain ! »

Les gardes républicains dispersent encore les attroupements.

En ce moment quelques groupes parviennent à se former sur la place. Les cavaliers se rangent immédiatement en bataille au tournant de l'Hôtel-de-Ville et chargent les groupes au galop, refoulant les curieux et les manifestants dans l'avenue Victoria, rue de Rivoli, pont d'Arcole et les quais.

Des reoforts sont demandés à la caserne Lobau, située derrière l'Hôtel-de-Ville.

Les gardiens de la paix sont consignés dans tous les postes centraux des arrondissements de Paris.

La brigade centrale est établie sur trois points différents, savoir : dans l'Hôtel-de-Ville, sous les voûtes du chemin de fer de Vincennes, (place de la Bastille), au Palais de l'Industrie.

Toute la garde républicaine et toute la garnison de Paris sont consignées dans leurs casernes respectives.

Les gardiens de la paix ont reçu les ordres les plus vigoureux. Il existe à la préfecture de police une animation inusitée. De nombreuses estafettes apportent des nouvelles et viennent prendre des ordres.

Aucun désordre grave n'a signalé cette journée.

Revue des Journaux

La République française

Engage les conservateurs à méditer cette parole de M. Waldeck Rousseau « Cela se passera autrement. »

C'est dans votre intérêt dit-elle que nous vous donnons ce conseil ; car, pour nous, quoique vous fussiez, nous sommes tranquilles : d'abord la République est solidement assise et puis nous avons un gouvernement.

Le Siècle :

Souhaite que la manifestation de vendredi soit pour les Chambres un avertissement afin qu'on s'occupe sans retard de toutes les lois qui doivent améliorer le sort des travailleurs, lois que la République a promises et que, seule, elle peut donner.

La Paix :

Croit que le vote de la Chambre a montré que le parti républicain sans distinction de nuances, était unanime à réprover les manifestations illégales et à vouloir énergiquement le maintien de l'ordre dans la rue et que cela suffit pour dissiper toutes les inquiétudes.

Le Rappel :

Trouve que c'est une étrange manière de faire renaitre le travail que de tuer le commerce en agitant la rue.

Le Voltaire :

Il n'y a pas, à se tromper à cette heure, sur la portée que pourrait avoir une nouvelle manifestation anarchiste. Nous espérons fermement que les révolutionnaires les plus naïfs refuseront eux-mêmes

aujourd'hui de répondre aux espérances des ennemis de la République.

Le Soleil :

La révolution que le parti jacobin a préparée ne tardera pas beaucoup à éclater, brisant tous les pouvoirs publics, déchirant toutes les institutions établis selon sa coutume. Elle passera. La Réparation viendra ensuite.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 Mars.

M. Deluns-Montaud a la parole pour questionner le gouvernement sur les faits qui se sont passés hier dans Paris. Des attroupements se sont formés, des attaques ont été dirigées contre les propriétés ; on assure que ces manifestations se renouvelleront.

Quel est le caractère de ces manifestations, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour en prévenir le retour. (Très-bien !)

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur. — Je m'empresse de répondre à la question qui m'est posée par l'honorable M. Deluns-Montaud.

Hier, une manifestation s'est produite, déconseillée réprochée à l'avance, je puis le dire, par tous les organes du parti républicain (Applaudissements au centre et à gauche), annoncée par d'autres organes en des termes où une certaine terreur se mêlait à une satisfaction visible (Applaudissements au centre et à gauche), suivie par son développement par des hommes politiques avec une curiosité voisine de la bienveillance.

Je n'ai pas besoin d'indiquer combien des manifestations de ce genre servent mal les intérêts des travailleurs. Je dirai seulement que le devoir du gouvernement était très simple. Il existe une législation qui interdit les manifestations de cette nature.

Hier, nous avons fait respecter la loi, et demain, si cela était nécessaire, avec tous les moyens légaux qui sont à notre disposition, nous la ferions respecter encore. (Applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

M. Paul de Cassagnac. — On veut donner le change à l'opinion ; il faut que l'on sache ce qu'a été la journée d'hier, qui a été la première journée de la République et qui ne sera pas la dernière. (Protestations.)

Je n'ai pas encouragé la manifestation ; vous voulez jeter sur vos adversaires la responsabilité d'une manifestation qui appartient à vos amis politiques.

Ceux qui ont fait la manifestation sont les hommes que vous avez fait revenir de la Nouvelle-Calédonie.

Sous l'empire, on mettait les manifestations de ce genre sur le compte de la police ; aujourd'hui vous voulez donner le change et la mettre sur le compte de vos adversaires.

Le jour où je me mêlerai d'une manifestation, cela se passera autrement.

On a poussé un cri grave : non celui de la révision ou de la charte, mais celui de la faim et de la misère. La population ouvrière ne trouve pas sous la République le travail et le pain. (Protestations.)

M. Dubost. — La monarchie leur donnerait-elle de quoi manger ?

M. Paul de Cassagnac. — Oui, monsieur, (Rires.)

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur. — Si la clairvoyance la plus ordinaire n'avait pas suffi à démêler quel intérêt et quel profit les adversaires de la République se proposent de retirer d'événements comme ceux d'hier, M. Paul de Cassagnac nous l'aurait montré.

Son langage a prouvé combien il craignait que le pays ne ressentit pas des événements d'hier de mortelles alarmes, combien il avait à cœur de souligner des périls qu'il exagère.

Je n'ai pas le droit d'entrer dans les détails. Quand une poursuite est engagée, il n'appartient

pas à un ministre de faire peser sur des individualités, dont les noms ont été prononcés, des accusations déjà soumises à la justice. Je m'abstiendrai donc d'incriminations personnelles. (Bruit à droite.)

M. le comte de Maillé. — Vous nous accusez en masse ! Vous êtes un calomniateur. (Bruit. cris : à l'ordre.)

M. le Président. — Monsieur de Maillé, je vous rappelle à l'ordre.

M. Waldeck-Rousseau. — Ce ne sont pas les travailleurs qui entrent chez des travailleurs pour les piller. Ce ne sont pas des travailleurs qui entrent chez un boulanger en criant : « Donnez-nous du pain ! » et qui laissent voir qu'ils ont dans leurs poches plus de 60 fr. en pièces d'un franc. (Applaudissements à gauche. — Bruit à droite.)

Quant aux manifestations de demain, si M. de Cassagnac entend que celles de son parti se distingueront de celles d'hier par leur violence, nous lui disons que nous saurons les réprimer d'une façon autrement énergique. (Applaudissements prolongés.)

M. de Mun. — Le ministre de l'intérieur a indiqué que la présence d'un certain nombre de nos amis pouvait faire croire qu'ils avaient participé à l'organisation de la manifestation.

On nous accuse sans preuve d'avoir contemplé cette manifestation avec bienveillance.

Mais croyez-vous que nous allons nous apitoyer ? (Applaudissements à gauche.)

Je repousse vos insinuations.

Personne n'a pu indiquer la cause du malaise qui pèse sur les affaires.

M. Lockroy. — Ce n'est pas nous qui avons fait l'Union générale.

M. de Mun. — C'est vous qui êtes responsable.

Plusieurs voix. — La clôture !

La clôture est prononcée.

A l'unanimité de 406 votants, l'ordre du jour pur et simple est adopté.

SÉNAT

Séance du 10 mars.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif aux mesures à prendre contre l'invasion et la propagation du phylloxéra en Algérie.

Sur la demande de M. Parent rapporteur, l'urgence est prononcée et les trois premiers articles adoptés.

M. Gaston Bazille. — J'approuve les mesures rigoureuses prescrites par la loi qui permet aux préfets de détruire, même par le feu, les vignes phylloxérées.

Mais le paragraphe 3 de l'article 41 défend à qui que ce soit de pénétrer sur le territoire phylloxéré sans l'autorisation du délégué.

Le propriétaire lui-même aura besoin de cette autorisation. Je pense que le délégué du préfet ne la lui refusera pas. N'y a-t-il point là, cependant, quelque chose d'excessif ?

M. Méline, ministre de l'agriculture. — La loi est sévère, sans doute, mais elle reste respectueuse du droit de propriété ; d'ailleurs, songez aux dangers qu'il y aurait à laisser un propriétaire circuler avec ses ouvriers sur un champ infecté. Ils pourraient emporter et colporter au dehors les germes phylloxériques.

Les art. 4 à 8 sont adoptés.

M. le président donne lecture de l'article 9, relatif à l'indemnité allouée au propriétaire dont la vigne aura été détruite, en exécution de la loi.

M. Parent, rapporteur. — Il est reconnu qu'une vigne phylloxérée ne peut donner plus de trois récoltes ; on a pensé qu'il était juste de calculer l'indemnité sur trois récoltes moyennes de la vigne.

Les derniers articles et l'ensemble du projet sont successivement adoptés.

PANIQUE DE BESTIAUX A LA FOIRE DE MAUROUX

A la dernière foire de Mauroux, vers une heure vingt minutes, les bœufs que les propriétaires des environs avaient conduits à la foire, se sont tout à coup agités et les naseaux dilatés, l'ais effarés sont partis à fond de train, renversant sur leur passage tout ce qui pouvait leur faire obstacle.

L'affolement a été indescriptible; tout le monde fuyait et se réfugiait n'importe où. Beaucoup de personnes n'ont dû leur vie qu'aux arbres, dont le champ de foire est planté et sur lesquels elles avaient cherché un asile.

Le nombre des blessés est considérable, mais il n'y a pas de mort à déplorer.

Le maréchal-des-logis Verlié, et deux gendarmes de Puy-l'Evêque, ont fait preuve d'une très-grande énergie et d'un très grand courage.

La conduite de M. Loubière, maire de Mauroux, est également au-dessus de tout éloge. On n'a pas opéré d'arrestation.

Par suite de cette terrible panique, la foire a été nulle.

On ne sait à quoi attribuer l'affolement subit des bestiaux; mais la police doit se montrer d'autant plus en éveil, que ce n'est pas la première fois que ces troubles sont occasionnés depuis peu de temps.

Les orphelinats du Lot

Le Journal officiel publie, dans ses documents parlementaires, des renseignements sur les huit orphelinats que possède le département du Lot: on de ces orphelinats contient 8 garçons; il est situé à Arnis, commune de Cahors, et a été fondé le 1^{er} juillet 1872, en exécution du testament de M^le Rouquié. Il a pour ressources les revenus de la propriété évaluée à 92,000 fr., revenus qui se montent annuellement à 12,000 fr. Il y a de plus les produits de la terre utilisés dans la maison. Les enfants, admis de 8 à 18 ans, sont à leur sortie placés chez des cultivateurs.

Il y a dans le département sept orphelinats de filles, et d'abord le Refuge de Cahors, fondé depuis 30 ans environ, reconno d'utilité publique par décret du 29 janvier 1869, dirigé par les dames de la Miséricorde, destiné surtout à recevoir les filles repenties: il admet aussi des mineures de 10 à 21 ans. Ses ressources consistent dans une subvention de 500 fr. du Conseil général, dans le produit du jardin, le travail manuel, les dons et quêtes, etc.

Un second orphelinat est dirigé à Cahors par les Filles de Jésus, dites de Vaylats: il contient 30 filles dont 19 assistées par les Dames de la Providence, qui donnent, pour chacune d'elles 13 fr. par mois. A leur sortie, les enfants sont placés et reçoivent un trousseau et le revenu de 300 fr. jusqu'à l'âge de 25 ans, époque à laquelle cette somme leur est remise.

Un 3^e orphelinat existe depuis 1836: il comprend 19 filles et est dirigé par les sœurs de Nevers, attachées au bureau de bienfaisance de Cahors; il a pour ressources le produit du travail des enfants, les honoraires pour la présence des enfants aux enterrements, les secours de la maison-mère: il comprend des enfants de familles indigentes de la ville admises de 10 à 18 ans.

Un 4^e orphelinat existe depuis 30 ans et est dirigé par les religieuses de Moissac, dites sœurs Noires: il comprend des orphelines admises de 5 à 18 ans.

Deux orphelinats existent à Figeac: l'un fondé en 1775, tenu par les sœurs de Nevers et subventionné par le bureau de bienfaisance: il compte 50 filles; l'autre, tenu par les religieuses de la Sainte-Famille, compte 22 filles.

Enfin, à Lacapelle-Marival est un orphelinat qui compte 23 filles et qui est dirigé par les religieuses de St-Vincent-de-Paul.

Dernières Nouvelles

Paris, 11 mars.

LA RÉUNION DE LA SALLE RIVOLI.

Dans la réunion des ouvriers maçons, salle Rivoli, M. Yves Guyot a dit que M. Cunéo d'Ornano avait pris, vendredi, la direction de la

manifestation.

L'orateur a été très applaudi par la majorité, mais il a été sifflé par la minorité, qui, envahissant la tribune, a criblé l'orateur de coups.

M. Yves Guyot, meurtri, ensanglanté, parvient à se frayer un passage avec l'aide de quelques amis.

Après dix minutes de scènes de pugilat, les agents de police font évacuer la salle.

Une trentaine d'arrestations ont été opérées.

ÉLECTION DE BELLEVILLE.

M. Sigismond Lacroix, intransigeant, 3,374 voix; docteur Métivier, nuance union républicaine, 2,042; Demay, socialiste-révolutionnaire, 1,178; Jules Gnesde, socialiste, 476; Gustave Naquet, radical, 280; de Gasté, 29.

Il y a ballottage.

Paris, 11 mars.

Le meeting révisionniste, à Tivoli-Vauxhal, sous la présidence de M. Tony-Révillon avait réuni 2,000 assistants, parmi lesquels plusieurs députés radicaux et des conseillers municipaux de Paris.

Le prince Gortschakoff est mort.

Paris, 12 mars.

Il y a eu dans la journée d'hier 24 arrestations.

On assure que Louise Michel est partie dans la direction de Bruxelles, mais qu'elle n'a pas quitté la France.

L'Intransigeant publie une lettre de Louise Michel, déclarant qu'elle paraîtra devant le tribunal à l'appel de son nom, mais elle veut éviter la détention préventive.

M. Lissagaray, rédacteur en chef du *Citoyen et la Bataille*, journal promoteur de ces tristes manifestations, se trouvait tranquillement à déjeuner dans le café qui fait l'angle de la rue de Rivoli et de la place de l'Hôtel-de-Ville. Il mangeait des hotres lorsqu'il fut interpellé par un de ses voisins de table: « Vous déjeunez princièrement, Monsieur Lissagaray, dit celui-ci; il vaudrait peut-être mieux donner cet argent aux travailleurs que vous dites sans pain et que vous poussez à la révolte. » M. Lissagaray se fâcha et se répandit en paroles violentes. Peu s'en fallut que les personnes présentes ne lui fissent un mauvais parti.

(La Petite Gironde.)

Paris, 12 mars.

Les Chambres se sépareront le 17 mars pour rentrer le samedi 16 avril.

La liste des personnes arrêtées hier s'élève à cinquante.

Les quelques députés qui sont déjà arrivés au Palais-Bourbon ne s'entretiennent que des incidents de la journée d'hier.

On est unanime à se féliciter de la tournure prise par les diverses manifestations projetées.

Leur insuccès prouve que la classe ouvrière est restée complètement étrangère à ces mouvements. En effet, pendant que quelques anarchistes occasionnaient les scènes de désordre de la salle Rivoli, une autre réunion absolument pacifique avait lieu à la salle de la rue de Lyon.

Bourse de Paris.

Cours du 13 Mars.

Rente 3 p. %	81.60
— 3 p. % amortissable	82.25
— 4 1/2 p. %	110.00
— 5 p. %	115.30

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris 10 mars 1883.

Les fonds Anglais que des exportations d'or de Londres pour New-York avaient fait fléchir sont en reprise depuis deux jours. Les scènes de désordre d'hier ont fait reculer l'ensemble de notre cote; le 5 0/0 a réactionné à 115 40, le 3 0/0 à 81 90, l'Amortissable à 82 55.

La Banque de France est revenue à 5,400, le Foncier à 1,360, la Banque de Paris à 1,050.

Le Suez qui avait débuté à 2,480, est retombé à 2,420. Le Gaz était faible à 1,530.

Les offres dominaient sur les Valeurs Internationales; le 5 0/0 Italien clôture à 89 25, l'Unifiée Egyptienne à 375, le 5 0/0 Turc à 12 17, la Banque Ottomane à 754.

Le dividende du 2^e semestre 1882 des actions des Banques coloniales est mis en paiement à compter du 10 mars courant. Il s'élève net d'impôt:

Pour la Banque de la Martinique à f. 33 95	
Guadeloupe..	46 07 1/2

Réunion..... 43 65
Guyane..... 47 91
Le Conseil d'administration de la Société anonyme de construction des ascenseurs Heurquart des actions du capital. Les propriétaires de ces actions sont informés que dans un mois à partir du 8 courant, ils auront à verser le 4^e quart au siège social boulevard Gouvion Saint-Cyr, 23, à Paris.

THÉÂTRE DE CAHORS

Spectacle du 16 mars 1883.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

DONNÉE PAR

Madame MÉA

Pensionnaire du Théâtre National de l'Odéon
Le grand succès de l'Odéon

CHARLES VII

CHEZ SES GRANDS VASSAUX

Pièce en cinq actes d'Alexandre Dumas

Madame MÉA, que toute la province a appréciée et applaudie récemment dans plusieurs pièces et notamment dans *Angelo*, de Victor Hugo, *Madame Caverlet*, d'Emile Aogier, et enfin dans *Serge Panne* où elle a incarné d'une façon si magistrale et si parfaite le rôle de Madame Desvarences, l'héroïne du roman et de la pièce de M. Georges Ohnet, jouera dans *Charles VII chez ses grands Vassaux*, le rôle difficile et complexe de la comtesse Bérengère.

Mademoiselle Jeanne Méa jouera le rôle d'Agnès Sorel.

LES GROS BONNETS DE KRÆHWINKEL

Comédie nouvelle en quatre Actes

Cette pièce, des plus amusantes, a obtenu un très grand succès aux Matinées littéraires. — M^le MÉA jouera le rôle de M^le STAAR.

UNE BELLE PRIME

M. Ferrand, éditeur, à Besançon, offre en ce moment une série de primes extraordinaires consistant en montres de tout genre.

Si vous voulez juger, par un échantillon, de la bonté et de la beauté de ces primes, adressez-lui un mandat-poste de vingt-cinq francs, et vous recevrez franco à domicile par la poste:

UNE FORT BELLE MONTRE

EN ARGENT

Double cuvette argent 18 lignes, à cylindre, 8 rubis, très-élégante et très-solide. Cette montre est vendue partout 50 fr. au minimum. Elle n'a rien de commun avec les articles de pacotille si répandus aujourd'hui. Elle est garantie cinq ans, et toute personne qui, après l'avoir reçue, la trouverait inférieure à son attente, peut la retourner et en exiger le remboursement. Il est impossible de trouver mieux et à meilleur marché, à moins de sortir des articles soignés, à moins de tomber dans la catégorie des *clous* qui ne marchent que quelques mois et ne peuvent même pas être réparés, à cause de la mauvaise qualité des matières premières employées.

Si l'on désire que la montre soit très-petite (modèle pour dames) il faut ajouter cinq fr., soit en tout 30 fr.

Pour recevoir franco à domicile par la poste, adresser un mandat de vingt-cinq fr. (ou de trente fr. s'il s'agit d'une montre de dame) à M. Ferrand, éditeur, rue Morane, 6, à Besançon (Doubs).

BIBLIOGRAPHIE

Faute de place, il nous arrive moins souvent qu'à nos confrères parisiens, de citer les deux excellentes Revues, la *Revue politique et littéraire* et la *Revue scientifique*. Et cependant, depuis quelques mois surtout, on y trouve beaucoup d'articles très remarquables. Ainsi, la *Revue politique et littéraire* qu'on appelle communément la *Revue bleue*, a publié dans ces derniers temps de petits poèmes en prose de M. Tourguenef, des articles de M. J.-J. Weiss sur le théâtre et les mœurs, le roman patriotique et émouvant d'Henry Gréville (*Louis Breuil, histoire d'un pantoufflard*) la spirituelle fantaisie sur les *Evénements de Pontaw*, l'*Histoire du ministère Gambetta*, par M. Joseph Reinach. — La *Revue scientifique* est en grande partie rédigée par des membres de l'Institut: M. Berthelot pour la chimie; M. Pasteur, pour la physiologie expérimentale; M. Milne-Edwards et M. de Lacaze Duthiers, pour la zoologie; M. Janssen pour l'astronomie, sans compter les savants étrangers MM. Du Bois Reymond, Huxley, Tyndal, Virchow, Carl Vogt, etc.

Nouvelle Encre. J. GARDOT
Dijon.
n'ayant pas les Plumes, n'épaississant pas.
MÉDAILLE D'OR. Chez tous les Papetiers.

VARIÉTÉS

LA COUR DES AIDES DE CAHORS

1642-1663 (1)

Par J. BAUDEL.

(Suite)

Le duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne, avait irrité les esprits par son insolence et sa fierté. Les habitants de Bordeaux, et à leur tête le Parlement de cette ville, suivant en cela l'exemple du Parlement de Paris, se révoltèrent contre l'autorité royale, et on craignit un moment que la plupart des villes du Midi ne prissent parti pour les rebelles.

Comme le Quercy était dépourvu de troupes, le président d'Aussonne leva à ses frais une Compagnie de cavalerie et deux d'infanterie pour mettre la ville de Cahors à l'abri d'un coup de main. La Cour des Aides montra, malgré toutes les sollicitations de plusieurs autres Cours souveraines, une inébranlable fidélité au Roi, et l'ordre ne fut troublé sur aucun point de notre province. Aussi, quand la paix fut rétablie, le Roi adressa aux magistrats la lettre suivante:

« Nos amis et frères, notre cher et bien-aimé oncle le duc d'Épernon nous ayant fait savoir le zèle et le courage avec lequel vous vous êtes portés en toutes les occasions qui ont regardé notre service, nous vous avons bien voulu témoigner par cette lettre que nous vous faisons de l'avis de notre très honorée Dame et Mère, et vous assurer qu'en continuant de vivre dans la bonne conduite que vous avez tenue jusqu'à présent, vous recevrez des preuves de notre bonne volonté lorsqu'il s'en offrira sujet. »

Donné à Compiègne, le 29 mai 1649.

Encouragés par ce précieux témoignage de la bienveillance et de la reconnaissance royales, les membres de la Cour des Aides montrèrent le même dévouement quand la Guyenne fut de nouveau soulevée par le prince de Condé. Comme la situation devenait difficile, le premier président d'Aussonne fut nommé gouverneur du Quercy, avec tous les privilèges attachés à ces fonctions. Fière de cette distinction accordée à son chef, la Cour leva à ses dépens plusieurs Compagnies d'Infanterie et de Cavalerie. D'Aussonne se souvint alors qu'il avait servi dans sa jeunesse, et se mettant à la tête de ces troupes, il parcourut tout le pays, battit les rebelles en plusieurs rencontres et prit d'assaut la ville de Lauzerte qui avait embrassé la cause de Condé.

Il se montra aussi habile guerrier qu'il était intègre magistrat, et le cardinal Mazarin ne l'appela plus que le général Cujas. Un brevet de conseiller d'Etat avec une pension de six mille livres fut la récompense de ces services. La peste qui se déclara en 1653 dans le Quercy fournit malheureusement à ce magistrat l'occasion de montrer qu'au courage militaire il joignait le courage civil. De concert avec le vénérable Alain de Solminihac, digne successeur d'Hébrard de Saint-Sulpice, d'Aussonne fit tous ses efforts pour relever les cœurs abattus et soulager les misères occasionnées par le terrible fléau. Le Roi lui témoigna sa satisfaction en lui accordant, pour son fils aimé Bernard, la survivance de la charge de premier président et de la pension de six mille livres qui lui avait été donnée.

IV

Il semblait que la fidélité à la cause royale manifestée par les habitants de Cahors devait leur assurer les faveurs du gouvernement, mais les princes ne réservent d'ordinaire leurs marques de bienveillance qu'à ceux dont le dévouement est douteux et a besoin d'être acheté. Une sourde rivalité qui dégénéra quelquefois en lutte ouverte, exista de tout temps entre les deux principales villes du Quercy. Leurs intérêts étaient opposés, leur foi différente, et les guerres de religion avaient profondément divisé les esprits.

Jalouses l'une de l'autre, Cahors et Montauban cherchaient toujours à se ravir les institutions qui font la gloire et la richesse des Cités.

Si la première possédait de toute antiquité le titre incontesté de capitale, la seconde en avait tous les privilèges et tous les avantages. C'était à Montauban que résidait l'intendant, le véritable chef de l'administration, le représentant de la royauté. Ses habitants avaient vu avec peine l'établissement de la Cour des Aides à Cahors. Ils demandèrent qu'elle fût transférée à Montauban; leurs démarches ne restèrent pas sans résultat et un édit du mois d'octobre 1658 ordonna cette translation.

La Cour des Aides s'assembla aussitôt et adressa au Roi de respectueuses remontrances. Après de longues négociations, un nouvel édit du mois de juin 1659 reforma celui d'octobre 1658, mais le nombre des officiers qui avait déjà été considérablement augmenté en 1643 s'accrut de nouveau dans des proportions considérables. La Cour comprenait désormais un premier président, huit présidents, 34 conseillers, deux procureurs généraux, quatre secrétaires et quantité d'employés subalternes. Les traitements furent élevés: Celui des présidents et procureurs généraux fut porté à 3000 livres et celui des conseillers à 1600.

Ce n'en était pas moins une mesure fâcheuse pour les intérêts des magistrats, et ils se plaignirent vivement de cette multiplication de sièges qui diminuait dans des proportions considérables les revenus de chaque charge.

Outre le traitement qu'ils recevaient de l'Etat, les juges de toutes les juridictions exigeaient des parties dont ils avaient examiné le procès, une somme dont le chiffre variait selon l'importance de la cause. Cet abus subsistait jusqu'à la Révolution; il avait d'ailleurs été consacré par un arrêt de 1402. Ces sommes qu'on appelait *épices* étaient ensuite réparties entre les magistrats, et plus ils étaient nombreux, plus les parts étaient amoindries.

Cependant le projet de translation était loin d'être abandonné. Il fut repris en novembre 1659. Aussitôt la Cour des Aides s'assemble, délibère et envoie au cardinal Mazarin, pour protester contre cette mesure, une députation composée de cinq membres, le président Lefranc, le doyen Chomier et les conseillers Filhol, Cabié et d'Hélyot.

(1 Extrait de l'Annuaire du Lot 1883.

(A suivre).

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES & ENFANTS
 rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :
REVALESCIÈRE
 Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulents, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, Instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparaet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BOAREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

EXCELLENTE OCCASION

A céder le Dictionnaire universel de Larrousse, s'adresser au bureau du Journal.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

Victor Hugo. — Œuvres complètes, édition définitive Hetzel-Quantin ne varietur, format in-8°, devant comprendre toutes les œuvres. Livraison immédiate des 30 volumes parus à 7 fr. 50 le volume, payables 10 par mois. Les volumes à paraître seront livrés successivement. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Molière. — Œuvres complètes, orné de 70 gravures, d'après Moreau et Boucher. 8 volumes in-18 avec reliure demi-chagrin, doré en tête. Prix: 50 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

L'Art national, par H. DU CLEUZIOW. Des origines à la Renaissance du XIII^e siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix: 80 fr.; relié 100 fr. payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Guerres de la Révolution et du premier Empire. 13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix: 100 fr. payables 5 fr. par mois. Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

Le VIN de G. SEGUIN, fortifiant et fébrifuge, est très efficace dans les Convalescences, Appauvrissement du Sang, Pertes d'Appétit, Digestions difficiles, Fièvres, etc. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

La Brochure sur l'anémie dont l'envoi est fait gratuitement à toute personne qui en fait la demande (MM. Boutron et Cie, 40, rue St-Lazare, Paris), traite les causes de cette maladie, de ses progrès, de ses différentes phases, de sa durée, de ses conséquences et enfin de guérison.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX
MÉDAILLES ARGENT & OR
 et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN
 DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE
 PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

VIGNES AMÉRICAINES

Provenance franc de pied Américain.

MASSOU

Viticulteur, à PENNE (Lot-et-Garonne)

PRIX COURANT POUR 1882-83 :

PORTE-GREFFES :		PRODUCTEURS DIRECTS :	
Boutures.	Racinés.	Boutures.	Racinés.
Riparia, le cent, 5 f. »	13 f. »	Jacquez, le cent, 6 f. »	25 f. »
Solonis, — 5 »	13 »	Herbomont, — 5 »	22 »
Viala, — 4 »	10 »	Cunningham, — 4 »	12 »
York-Madeira, — 6 »	20 »	Elvira, — 6 »	23 »
Clinton, — »	50 c. 2 »	Othello, — 40 »	100 »
Taylor, — »	50 c. 2 »	Noah, — 25 »	60 »

GREFFES (sur garantie), livrables le 15 Mars au 15 Mai prochain. — On livre, l'année après, autant de Racines et Greffes d'une année, qu'il y a eu de manquants. — Chaque Propriétaire doit envoyer ses boutures françaises.

Greffes sur Boutures.		Greffes sur Racines.	
Riparia, le cent, 22 f. »	35 f. »	Viala, le cent, 22 f. »	30 f. »
Solonis, — 22 »	30 »	Herlemont, — 25 f. »	

Par quantité de dix mille, le cent, 20 fr. — Sans garantie de reprise, 5 fr. par cent meilleur marché.

RIPARIA, Boutures (Provenance Américaine) : Pour être sûr qu'il n'y a pas dégénérescence provenant de greffage sur vignes françaises, pris au Dock, à BORDEAUX, par caisse de dix mille, 60 fr. le mille avec la garantie de reprise, en livrant l'année après autant de boutures qu'il y a eu de manquants. — Sans garantie, 50 fr. — Les demandes inférieures à 50 fr. ne sont pas acceptées.

Franco, rendu en gare et d'emballage.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

On demande à louer à Cahors avec bail
UNE MAISON

Avec grand rez-de-chaussée disposé pour magasin, située à proximité du marché et de préférence formant encadrement sur les boulevards, de la rue Fénélon à celle de la Liberté, ou dans une de ces deux rues ou autres rues passagères et commerçantes tombant sur le marché.

Ecrire immédiatement en donnant renseignements sur local et situation, à M. A. BOISSAU, rue Disly, à COGNAC (Charente).

MACHINES A COUDRE
 De la Maison **BARIQUAND et Fils**
 CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (B. G. D. G.)
 Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.
 Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine :

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la C^o concessionnaire :

PARIS, 22, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE, sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.

PLUS DE MAUX DE DENTS!
 L'ÉLIXIR DENTIFRICE
RR. PP. BÉNÉDICTINS
 de L'ABBAYE DE SOULAC (Gironde)
 2 Médailles d'Or, Bruxelles 1880. Les plus hautes récompenses.
 PAR LA FABRIQUE
 EN LA RUE
 N° 4373 Pierre BOURSAUD
 2, rue Huguette, Bordeaux.
 Agent général : **SEGUIN**, 2, rue Huguette, Bordeaux.
 Se trouve à Cahors chez M. BIEL, Colporteur, n° 10

LE CAFÉ DES GOURMETS
 est composé des meilleures sortes
 Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.
 Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom : **FRÉBUCHEN**
 ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS
 Lauréat de l'Académie Nationale
CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze
 Boulevard Sud, n° 3, à CAHORS, tous les mois du 1^{er} au 8.
 Faubourg Leclerc, n° 16, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

POMMADE BERTINOT
 Pour la guérison radicale et infaillible des cors au pieds, durillons et œils de perdrix, 1 franc le flacon.
 Dépôt Cahors chez M. PAGANEL, coiffeur-parfumeur, boulevard Gambetta, 33, et à Paris, faubourg St-Denis, 65.
 Le Propriétaire-Gérant A Layton.

CATALOGUE DE PLANTS AMÉRICAINS

Cultivés à Lamadeleine, près Cahors



Adresser les demandes : à M. BRU, prop^{te}, à Lamadeleine, ou à M. LACASSAGNE, Hôtel du Palais-National, à Cahors (Lot).

CÉPAGES RECOMMANDÉS

Producteurs directs	BOUTURES le 100		RACINÉS le 100	
	2 ^e Choix	1 ^{er} Choix	2 ^e Choix	1 ^{er} Choix
Jacquez.....	5'	7'	25'	30'
Herbomont.....	5	7	25	30
Cunningham.....	4	6	12	19
York's-Madeira.....	6	8	20	25

PORTE-GREFFE

Riparia, petit bois.....	5'	8'	15'	18'
Riparia, gros bois.....	»	10	»	20
Solonis.....	5	8	18	20

Nota. — Mes Cépages sont jolis et bien aoutés. Les boutures ont de 45 à 50 centimètres de long. — Je garantis l'authenticité de mes Cépages.

Les personnes qui désireront le Catalogue explicatif sur les qualités des divers Cépages, peuvent le demander à M. BRU, ou à M. LACASSAGNE.

MAISON DES 100.000 PALETOTS
 CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
 RUE TAILLEFER ET RUE CONDE

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.
 ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.

VIGNES AMÉRICAINES
 Boutures et racinés de toutes les variétés
 Provenant des Propriétés de MM. MIGNONAC et AMADOU
 PROPRIÉTAIRES A MONTBAZIN (Hérault)
 S'adresser à M. COMBES, propriétaire, allées Fénélon, à Cahors.